

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1031 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1031

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois vingt-cinq jours à passer à Flle-d'Yeu (Vendée) est accordé à M. Guibert René, pilote du Port, contractuel en service au Ministère des Travaux Publies et du Port, qui aura accompli le 3 novembre 1961 un séjour effectif de dix-sept mois dans le Territoire. M. Guibert qui voyagera seul quittera Djibouti en principe le 3 novembre 1961. Une réquisition de passage Djibouti-France et retour par voie aérienne (groupe III) au compte du budget local sera délivrée à M. Guibert René. M. Guibert René réunit les conditions requises pour pouvoir prétendre au passage gratuit de sa famille, composée de son épouse et de ses deux enfants âgés respectivement de 8 et 3 ans, lors de son retour dans le Territoire.